



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 25 septembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 septembre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire,
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Conseillers municipaux

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme SICHI, M. FILONI à Mme SANNA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à Mme CORTICCHIATO

Etaient absents :

M. VOGLIMACCI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M.HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 septembre 2017

Délibération N°2017/219

Partenariat entre la Ville d'Ajaccio et l'association CNSPF AJACCIO 2017 pour l'organisation du 124^{ème} Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France – Ajaccio 2017

M. le maire expose à l'assemblée :

L'association CNSPF AJACCIO 2017 sollicite le soutien financier de la Ville d'Ajaccio afin de l'aider dans la mise en œuvre de la manifestation 124^{ème} Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France – Ajaccio 2017.

Cet évènement doit se dérouler du 11 au 14 octobre 2017 à Ajaccio.

Compte tenu de l'intérêt que représente cet évènement pour la commune, la ville d'Ajaccio s'engage à soutenir financièrement le projet par l'attribution d'une aide financière d'un montant de 25 000 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, article 6573.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accorder une aide financière d'un montant de 25 000 euros à l'association CNSPF AJACCIO 2017 pour l'organisation du 124^{ème} Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France – Ajaccio 2017

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 au chapitre 65, article 6573.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et plus particulièrement son article L 2231-15 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 septembre 2017 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'accorder une aide financière d'un montant de 25 000 euros à l'association CNSPF AJACCIO 2017 pour l'organisation du 124^{ème} Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France – Ajaccio 2017

AUTORISE

La signature d'une convention entre la Ville d'Ajaccio et l'association CNSPF AJACCIO 2017 dont le projet est joint à la présente.

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65, article 6573 du budget primitif de l'exercice 2017.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170925-2017_219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2017

Publication : 02/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

